



Maintenir l'équilibre

Le vote du budget 2016 de la commune de Fos-sur-Mer, entériné lors de la séance du conseil municipal du 11 avril dernier, a la particularité d'être le premier adopté depuis la mise en place de la Métropole Aix-Marseille Provence. Grâce à la prévoyance des élus de la Ville, qui ont anticipé depuis plusieurs mois ce changement institutionnel, ce budget est responsable et ambitieux : il préserve l'équilibre financier, conforte le désendettement de la commune, tout en maintenant un taux important d'investissement.

Pour autant, son adoption se déroule dans un contexte incertain et chaotique.

Chaotique en raison de la période de transition entre le San Ouest Provence et la Métropole qui, ainsi que l'a souligné René Raimondi lors de la présentation au conseil municipal, « laisse planer

le doute sur le maintien de la dotation de solidarité communautaire ».

Incertain en raison « des futurs transferts de la Métropole vers la commune, et inversement, qui vont impliquer des dépenses et des recettes à prendre en compte dès cette année 2016 ».

Le budget principal s'équilibre à la somme de 92 217 000 euros : 68 809 000 euros pour la section de fonctionnement et 23 408 000 euros pour la section d'investissement. Et ce, sans le soutien de l'État puisque en 2016, celui-ci ne versera aucune dotation globale de fonctionnement (DGF) à la Ville de Fos-sur-Mer.

Grâce à une gestion prudente et anticipée des finances de la Ville, le montant des taxes locales reste inchangé par rapport à 2015. Le soutien aux associations est toujours aussi important.

et les investissements

Cette année, 5 434 468 euros seront consacrés à ce poste. Dans le même temps, des investissements d'envergure vont se poursuivre sur le territoire communal, améliorant ainsi le cadre de vie des Fosséens : le tunnel de la Grande Plage et son parking voisin, dont les travaux avancent à grands pas ; le Ponceau à Ma Campagne ; la quatrième tranche des travaux de voirie à la Saladelle ; de nombreux travaux de voirie à travers la ville ; la route du Mange-boue et de la Tramontane ; divers travaux d'embellissement des espaces verts ; les bases nautiques de voile et de kayak... « À cette liste non exhaustive, a rappelé René Raimondi, on peut ajouter la poursuite de l'installation des services techniques dans les nouveaux locaux de la Mériquette, l'embellissement de la ville qui atteint une étape supplémentaire avec des travaux prévus aux Amarillys, à la Jonquière, à Saint-Sauveur...

Les investissements dans l'environnement vont se poursuivre et seront même amplifiés dans le secteur des salins. En effet, chaque année, de nouvelles espèces d'oiseaux réapparaissent sur cet espace qui reste un lieu de promenade privilégié pour les Fosséens, tout en devenant un espace réputé dans tout le département ». Et de souligner : « Toutes ces dépenses d'investissement sont réalisées sans faire appel à l'emprunt. En effet, depuis cinq ans, nous autofinçons l'ensemble de nos réalisations en investissement et avons remboursé la presque totalité de nos emprunts. Ainsi, vu le faible endettement de la commune, le recours à l'emprunt reste une marge de manœuvre supplémentaire dans la perspective de financement de futurs investissements ». Grâce à cette gestion prévoyante, toujours ambitieuse, la Ville aborde l'avenir avec une relative sérénité, en garantissant un cadre de vie agréable et solidaire à ses habitants. ■

MIEUX COMPRENDRE LE BUDGET

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations et dépenses courantes de la collectivité.

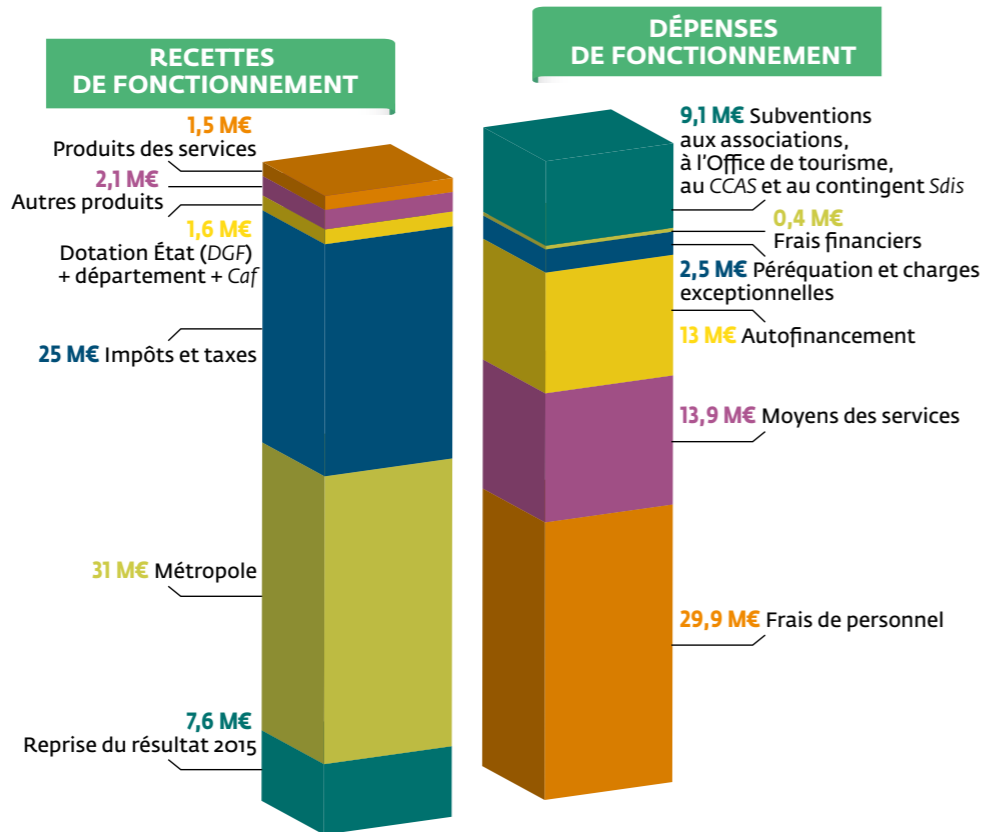
Les dépenses concernent les frais de personnel, les fournitures, l'eau, l'électricité, les intérêts de la dette, ou encore les prestations de service.

Les recettes proviennent des impôts locaux (taxes d'habitation et taxes foncières des habitants et des entreprises), de l'État (dotations), de la Métropole Aix-Marseille Provence, de la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, des produits des services municipaux payants, ou encore des participations du Département 13 et de la Région Paca.

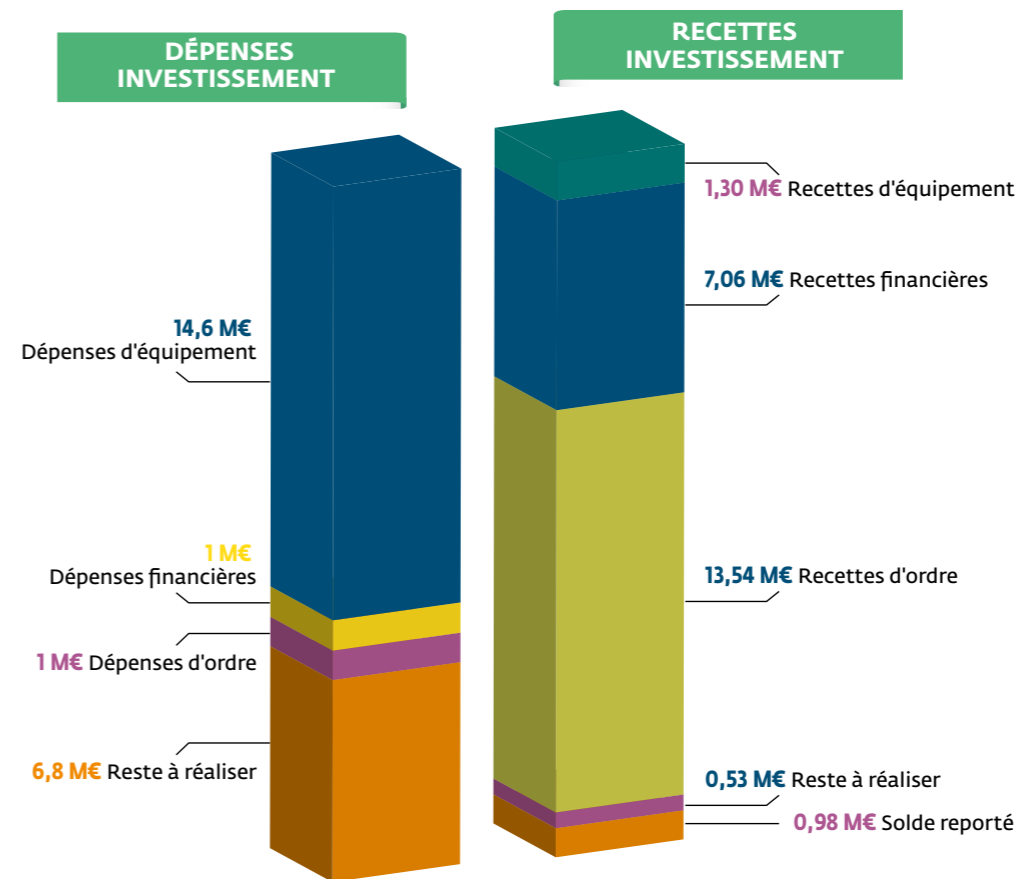
La section d'investissement est liée aux projets de la Ville à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, les dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel pour des projets de construction, d'entretien ou d'équipements en matériel.

Budget 2016 : 92,217 M€

FONCTIONNEMENT : 68,809 M€



INVESTISSEMENT : 23,41 M€



COMPOSER SANS LE CONCOURS DE L'ÉTAT

Le désengagement de l'État se poursuit en 2016. Le budget de la commune doit composer sans le versement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF). Les collectivités locales sont en effet contraintes de participer à l'effort d'économie de la dette publique, dans le but de réduire le déficit public.

2016 0 M€

2015 0,36 M€

2014 1,29 M€

2013 1,64 M€

2012 1,66 M€

2011 1,64 M€

PAS D'AUGMENTATION D'IMPÔTS

Les taux des taxes directes locales seront les mêmes que ceux de 2015, soient : 0,01% pour la taxe d'habitation (taux le plus bas de France pour la onzième année consécutive), 26,5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 0,01 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La municipalité marque ainsi sa volonté de contenir au plus bas la pression fiscale sur les ménages. Elle compte préserver ces taux d'imposition de toute augmentation jusqu'en 2020 : 0,01% pour la taxe d'habitation et maintenir l'exonération de 50% sur le foncier bâti à usage d'habitation aussi longtemps que le permettront les textes et notamment tant que le PPRT n'est pas en vigueur.

UN ENDETTEMENT MAÎTRISÉ

42,83€

tel est le montant de l'encours global virtuel de la dette par habitant de la commune de Fos-sur-Mer, contre 970 euros de moyenne pour les habitants des villes de même strate. Grâce à la gestion conduite par l'équipe municipale, la presque totalité des emprunts ont été remboursés.

Si la commune a dû prendre à sa charge l'encours de la dette des investissements portés par la San Ouest Provence pour le compte de la commune de Fos-sur-Mer, la dotation de coopération versée par l'intercommunalité comprend l'équivalent du remboursement de cette dette, neutralisant ainsi les effets du remboursement de l'annuité. Ce qui revient à dire que cette dette en provenance de l'intercommunalité n'impacte pas le budget de la Ville et n'hypothèque pas sa capacité d'emprunt.

Prévoir pour préparer l'avenir

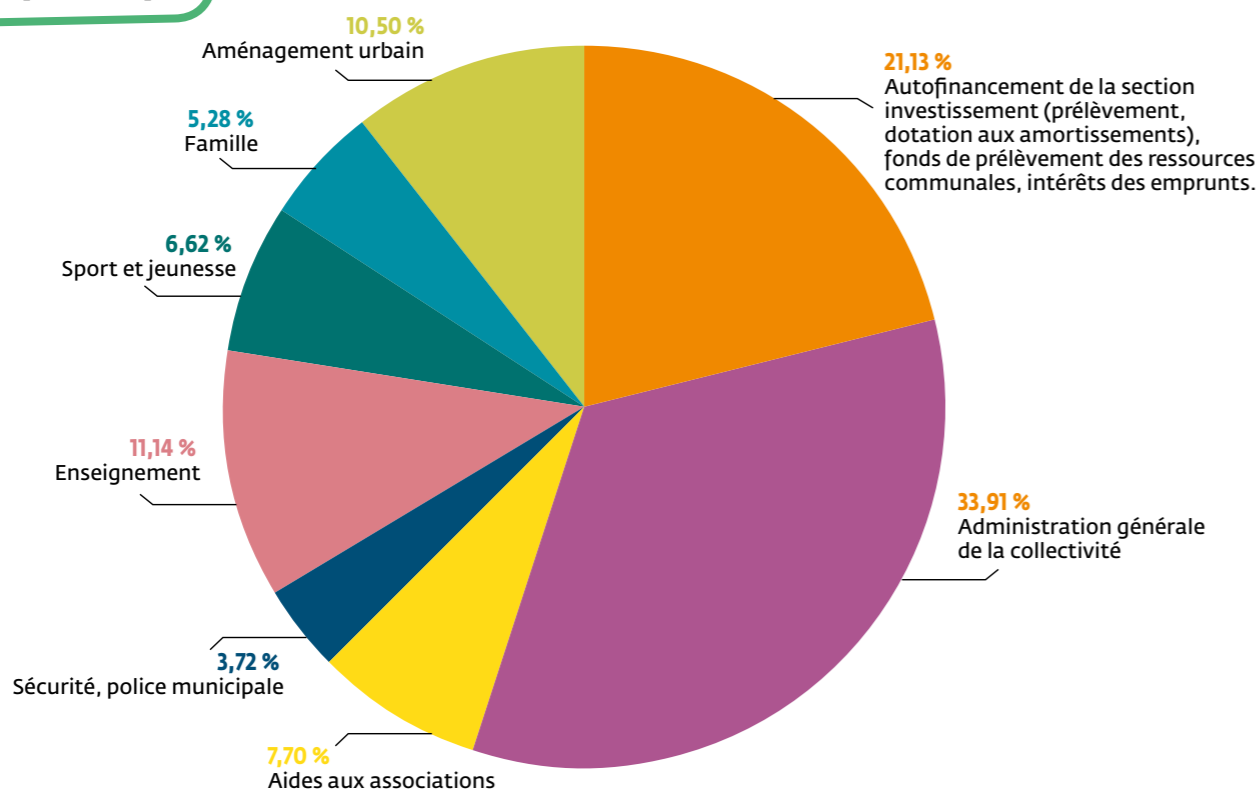


Prévoir, c'était rembourser la presque totalité de nos emprunts pour assurer une marge de manœuvre financière à la Ville face à un avenir incertain. Prévoir, c'était anticiper la mise en place de la Métropole en opérant le transfert de certaines compétences, et de la dotation les compensant, comme l'environnement et le sport communautaire. Prévoir, c'était contenir

« Depuis de nombreuses années, la politique budgétaire que je mène avec mon équipe est de prévoir pour mieux gérer l'avenir de la Ville et assurer une qualité de vie reconnue et appréciée par les Fosséens. la pression fiscale pour anticiper le lissage des impôts que nous imposera prochainement la Métropole. Prévoir, c'était investir dans des travaux importants dans le domaine de la voirie, des réseaux et des équipements publics, afin d'appréhender sereinement les dix prochaines années et réduire les coûts d'entretien.

Nous savons que demain sera plus difficile, en raison du désengagement de l'État et de la gouvernance métropolitaine. Mais grâce à notre gestion prévoyante, Fos-sur-Mer est armée pour parer à ces périodes difficiles. La Ville peut même envisager des investissements d'envergure, tels que ceux qui vont être faits pour la future Maison des Arts, la nouvelle école Marie-Mauron et la construction d'un second foyer pour nos seniors à l'horizon 2020. Tout sera fait pour que Fos reste un écrin de vie. »

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR : 68,81 M €



Coup d'œil sur les principaux investissements de 2016

CADRE DE VIE :

- Phase 3 et 4 de la réhabilitation des voiries et espaces verts de la Saladelle (1,15 M€) ;
- Routes du Mange-Boue et de la Tramontane (900 000 €)
- Tunnel de la Grande Plage et parking du canal (822 000 €) ;
- Ponceau de l'entrée sud de la Ville, à Ma Campagne (447 000 €) ;
- Rond point sud de l'allée des Pins et contre-allée (787 340 €).

La Ville poursuit sa politique d'investissement au profit des Fosséens en matière de services publics et d'équipements urbains.



la Saladelle

Les quartiers ne cessent de s'embellir, grâce à un programme ambitieux de réfection des voiries, d'enfouissement des réseaux, de revalorisation des espaces verts et d'harmonisation du mobilier urbain. Des projets structurants construisent déjà la ville de demain.

réhabilitation Hôtel de ville



SERVICE PUBLIC :

- Réhabilitation des locaux de l'ancien Hôtel de ville (634 869 €)
- Dragage du port Saint-Gervais (393 000 €).

Salle de musculation



SPORT—CULTURE :

- Salle musculation Parsemain (1,75 M€)
- Bases nautiques (1,84 M€)
- Couverture des gradins du stade de rugby (195 000 €).

Base kayak



Base voile



À l'horizon 2020...

- Réhabilitation de l'ancienne ferme du Mazet (4,68 M€)
- Construction de la Maison de la Petite Enfance (1,15 M€)
- Reconstruction école Marie-Mauron (3,42 M€)
- Construction de tribunes aux arènes (1,5 M€)

Vidéo-protection



SÉCURITÉ :

- extension du réseau de vidéo-protection (294 000 €)